

pension de reversion

Par Marguerite- Françoise, le 09/05/2019 a 18:35	
Bonjour,	

Je ne sais toujours pas si une fois que mon divorce sera prononcé en France et retranscrit en Suisse, les pensions de mon mari et de moi-même seront examinées par le droit suisse.

Ma pension française sera-t-elle en cause?

Merci de pouvoir me répondre aussi clairement que possible!

Par youris, le 09/05/2019 à 19:45

bonjour,

nous sommes un site de conseils juridiques de droit français, nous ne pouvons pas répondre à votre question à savoir si vos pensions seront examinées (?) par le droit suisse.

salutations

Par Marguerite- Françoise, le 12/05/2019 à 12:59

Merci pour cet éclaircissement! C'est une amie suisse qui m'avait dirigée vers vous, d'où la confusion qui s'en est suivie!

Cordialement